



Publié le

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue
DÉLIBÉRATION DU BUREAU SYNDICAL
Séance du 11 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 26 mars 2025 s'est réuni à Arles le 11 avril 2025 à 14h00 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 11 membres sur 16, soit 47 voix sur 67.

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Anne CLAUDIUS-PETIT, Cyril JUGLARET, Martine AMSELEM, Christelle AILLET, Marie-Christine CONTRERAS, Jean-Paul GAY, Pierre RAVIOL, Bernard ARSAC

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs : Mandy GRAILLON représentée par Martine AMSELEM, Jérôme BERNARD représenté par Jean-Paul GAY, Patrick de CAROLIS représenté par Pierre RAVIOL

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs : Ludovic PERNEY, Catherine BALGUERIE-RAULET, Emmanuel LESCOT, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI

Assistaient à la séance : FONTFREYDE Christophe, IPSILANTI Emilie, AUJOULAT Elodie



Bureau syndical du 11 avril 2025

Délibération n° 20250411BS0001

Page 1 sur 2

le 15/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20250411-BS_2025_003

DÉLIBÉRATION N°BS-2025-003

Objet : Attribution de la marque « Valeurs Parc naturel régional » – Référentiel Tourisme-Hébergement –
Madame Brigitte BLANC – Manade Blanc au Sambuc

Le Bureau Syndical,

Vu la loi n°2007-1773 relative au Parc naturel régional de Camargue,
Vu les articles L.333-1 et suivants du Code de l'Environnement définissant les Parcs naturels régionaux et leur champ d'application,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret n°2011-177 du 15 février 2011 portant renouvellement de classement du Parc naturel régional de Camargue et adoption de sa Charte,
Vu le décret n°2018-49 du 29 janvier 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional de Camargue jusqu'au 15 février 2026,
Vu la délibération n°1 du 07 octobre 2022 relative à la modification des statuts,
Vu la délibération n°CS-2023-002 du 27 mars 2023 relative à la désignation des membres du Comité Syndical et l'élection des membres du Bureau,
Vu la délibération n°CS-2023-003 du 07 avril 2023 relative à la modification du règlement intérieur,
Vu la délibération n°CS-2023-064 du 19 septembre 2023 relative à la délégation de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical,
Vu les articles 6 et 7 de l'Ambition 2 de la Charte "Améliorer les pratiques des activités agricoles et la qualité des productions" ; "Engager le territoire dans un tourisme durable",
Vu la convention nationale d'utilisation de la marque "Valeur Parc naturel régional" définie par la Fédération nationale des Parcs naturels régionaux,
Vu la validation du référentiel hébergement par la Commission Marque nationale de la Fédération des PNR,

➤ Considérant

- Que la Marque « Valeurs Parc naturel régional » est commune à tous les Parcs naturels régionaux et symbolisée par un logo unique, déposée à l'INPI, par l'Etat français, le 19 avril 2016,
- Que cette marque traduit des priorités de la Charte des Parcs,
- Qu'elle fait l'objet d'une démarche contractuelle, labellise les professionnels engagés dans un développement économique durable de leurs territoires, et satisfaisant les critères requis,
- Qu'elle répond à des exigences définies dans un cadre national,
- Que la durée du conventionnement est de 5 ans,
- Que **Madame Brigitte Blanc**, pour la MANADE BLANC au Sambuc, a été auditee le mercredi 12 mars 2025 par un auditeur externe missionné par l'interparc tourisme,
- Que le résultat de l'audit est favorable,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

➤ Décide

- D'approuver le conventionnement pour l'attribution de la marque « Valeurs Parc naturel régional » à Madame Brigitte Blanc, pour la **MANADE BLANC** au Sambuc, sur la base du référentiel Tourisme - Hébergement,
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,



Bureau syndical du 11 avril 2025

Délibéré REÇU EN PREFECTURE
Page 2 sur 2 le 15/04/2025

Application agréée E-legalite.com
99_DE-013-251302295-20250411-BS_2025_003



Audit marque Valeurs Parc naturel régional Fiche de synthèse

Destinataire : Bureau syndical

Date : 11 avril 2025

Manade Blanc - Gîtes

Date de l'audit : mercredi 12 mars 2025

Auditeur : Gwénaëlle TRAUB

Accompagnateur : Non

Chargé(e) de mission du Parc
: Marion BLANC-BOCH

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

Etablissement : Manade Blanc

Nom / prénom : Brigitte et Véronique Blanc

Statut et raison sociale : EI

N° SIRET Manade Blanc : 44035943800015

Siège social : Domaine de Paulon - le Sambuc 13200 Arles

Nombre ETP pour les Gîtes : 1

Sur l'exploitation : 1 employé pour la manade + 1 employé pour les cultures + les enfants qui y travaillent

Période d'ouverture : toute l'année

Tél. : 06 10 66 87 27

E-mail : brigitte.blanc@hotmail.fr

/contact@manade-blanc.fr

Site internet : www.manade-blanc.fr

Facebook : <https://www.facebook.com/manadeblanc13>

Instagram : <https://www.instagram.com/manadeblanc/>

Catégorie : Gîtes

Type de marquage :

Prestations de loisirs découverte (APN)

Domaine et type d'activité :

Hébergement

Restauration

Site de visite

Manade

Labels : Valeurs Parc pour la manade

Adhésion OT : Office du tourisme des Saintes Maries de la Mer, office du tourisme d'Arles

Langues : un peu anglais

Pour les hébergements classiques - nombre de lits et

répartition : 5 gîtes – 32 personnes au total – 22 lits

Description :

Le lieu / la prestation :

Les Gîtes de la Manade Blanc sont situés au cœur de la Manade Blanc, dans le hameau du Sambuc, sur la commune d'Arles. Cette exploitation familiale, fondée dans une tradition camarguaise, cultive du riz labellisé IGP « riz de Camargue », ainsi que du blé et du fourrage destinés au bétail et à la vente. En plus de ces cultures, la manade élève des taureaux de race camargue, exclusivement destinés à la course camarguaise et à la production de viande certifiée « agriculture biologique » et « AOP taureau de Camargue ». Elle possède également un élevage de chevaux de race Camargue, utilisés dans le cadre de leurs activités, et souhaiterait développer une activité de « gite équestre ».

La structure dispose de 5 gîtes répartis sur le domaine, permettant d'accueillir jusqu'à 32 personnes. Ces hébergements, adaptés pour des séjours en famille, entre amis ou en groupe, offrent un cadre paisible et authentique. Deux des gîtes ont été créés en 1995, à la suite de la rénovation de la partie la plus ancienne du Mas datant du 15e siècle, apportant un mélange parfait de tradition et de confort moderne.

L'objectif des Gîtes de la Manade Blanc est de permettre aux visiteurs de s'imprégner pleinement de l'âme de la Camargue, tout en leur offrant un hébergement de qualité, respectueux de l'environnement et des valeurs locales. Les hôtes peuvent ainsi vivre

une expérience authentique au cœur de la nature camarguaise, tout en découvrant les traditions agricoles et équestres propres à la région.

Les prestataires :

Brigitte, ancienne exploitante agricole maintenant à la retraite, a acquis le domaine avec son mari en 1983. Issus d'une vieille famille camarguaise, ils possédaient auparavant une autre exploitation plus proche d'Arles.

Véronique, sa fille, travaille au CIRAD trois jours par semaine et consacre le reste de son temps à l'exploitation familiale.

La clientèle :

Majoritairement familiale française et européenne (italienne, allemande, suisse, belge essentiellement)

Entreprise : séminaire, artisans

Groupe d'amis

La commercialisation : Site internet, Air bnb, booking, abritel

Motivations pour l'adhésion au réseau Valeurs Parc (Extrait du bulletin de candidature) :

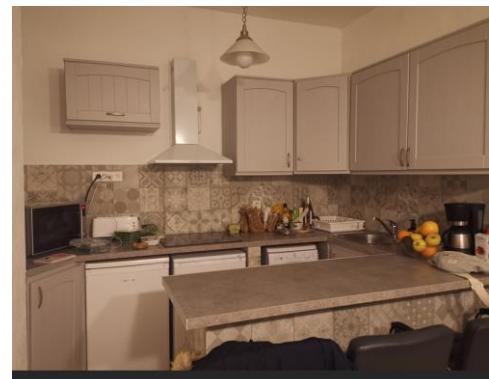
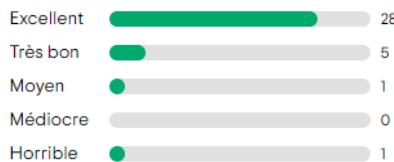
« Déjà marqués Valeurs Parc pour les activités d'accueil à la manade, nous sommes très attachés à notre territoire que nous avons reçu en héritage de nos aïeuls. Obtenir la marque « Valeurs Parc régional de Camargue », c'est travailler main dans la main avec le PNRC à préserver et valoriser notre patrimoine naturel et culturel »

Attentes vis-à-vis du Parc ?

« Un soutien du Parc pour axer notre communication interne pour sensibiliser nos clients sur notre territoire et nos pratiques permettant le maintien des milieux naturels et une appréciation de nos us et coutumes. »

Photos

4.5 ●●●●○ 35 avis





AVIS DE L'AUDITEUR

Référentiel(s) appliqué(s) : Hébergement/Restauration	Résultats
Critères génériques entreprise (organisation, attachement au territoire, environnement et patrimoine, ressources humaines et engagement social)	16 / 17
Critères supplémentaires en tourisme, loisir et éducation	5 / 5
Critères supplémentaires	2 / 2
TOTAL	23 / 24

NON-CONFORMITES MAJEURES (critères non-atteints valant report de l'attribution de la marque)

REÇU EN PREFECTURE

le 15/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20250411-B5_2025_003

Aucune non-conformité majeure n'a été relevée.

NON-CONFORMITES MINEURES (critères non-atteints nécessitant des précisions et/ou des actions correctives après attribution de la marque)

12a : En tant qu'acteur du changement, l'entreprise encourage les comportements écocitoyens auprès de ses clients, ses partenaires et de ses employés par ses pratiques et sa communication : Messages de sensibilisation dans le livret d'accueil. Mais peu de sensibilisation dans les gîtes.

Préconisations :

- Mettre en place des affiches de sensibilisation dans les salles de bain avec message sur l'utilisation de l'eau. Ajouter également des messages sur l'utilisation de la climatisation ;
- Mettre en place les kits outils Nudge marketing développés dans le cadre du réseau IPTourisme ou du CRT ;
- Ajouter un paragraphe ou une page sur le site internet avec les bons comportements à adopter en espaces naturels ;
- Lister les engagements et les bonnes pratiques de l'établissement pour les communiquer (site internet, dans les gîtes ...) Rédiger une charte éco-responsable à diffuser.

	Au cœur de la Manade Blanc, un lieu emblématique de la Camargue chargé d'histoire et de caractère, les gîtes offrent une immersion authentique dans la culture camarguaise.
---	---

Appréciation générale

Les Gîtes de la Manade Blanc offrent une expérience unique et immersive au cœur de la Camargue. Alliant tradition et confort, cet établissement familial permet aux visiteurs de découvrir un mode de vie authentique, ancré dans les valeurs locales et respectueux de l'environnement.

La diversité des activités proposées, entre élevage de taureaux et de chevaux, culture du riz et du blé, enrichit l'expérience des clients. Avec ses gîtes spacieux et chaleureux, restaurés avec soin, le domaine constitue une destination idéale pour les amoureux de nature, de culture et de patrimoine camarguais.

Cependant, sur le site, on trouve peu de sensibilisation aux bons comportements.

A proposer au marquage sous réserve d'encourager les comportements éco-responsables auprès de sa clientèle

AVIS DU CHARGÉ DE MISSION DU PARC NATUREL RÉGIONAL

Bonnes pratiques mises en place par le pro	<ul style="list-style-type: none">- Lien au territoire : partenariat avec des prestataires locaux, établissement au cœur de la manade- Respect de l'environnement : Produits éco-responsables- Humain/social : travaille avec un ESAT pour la blanchisserie, équipements pour l'accueil des enfants
Actions à réaliser après obtention de la marque et valant démarche de progression à 5 ans	<ul style="list-style-type: none">- S'inscrire sur des sites de réservation alternatifs comme GreenGo- Enlever le logo « accueil Parc » à l'entrée de l'établissement et remplacer par la plaque émaillée Valeurs Parc- Ajouter une description de la marque Valeurs Parc sur le site internet.- Parler automatiquement du Parc (territoire et institution) lors des échanges sur les idées sorties et lors de l'accueil.- Valoriser le Parc sur le site Internet : créer un paragraphe avec le logo.- Valoriser les prestataires locaux dans les gîtes : affiche + livret d'accueil.- Retirer les boissons industriels dans la boutique : Orangina, perrier, pour privilégier les boissons locales- Sur Facebook : suivre le compte du réseau du tourisme durable des Parcs naturels régionaux – Région Sud si ce n'est pas déjà fait. Partager les publications du réseau et du Parc. Partager également les publications des acteurs locaux.- Proposer des produits d'accueil et des consommables écoresponsables : café, savons...- Se fournir en produits issus du commerce équitable pour les produits d'accueil : café, sucre...- Installer des poubelles/bacs pour que les clients puissent faire le tri.- Installer un compost ou communiquer sur le fait que les clients peuvent donner leurs restants aux poules.- Répondre systématiquement aux messages des clients et leur demander leurs avis à la fin du séjour

- Mettre en place des affiches de sensibilisation dans les salles de bain avec message sur l'utilisation de l'eau. Ajouter également des messages sur l'utilisation de la climatisation.
- Mettre en place les kits outils Nudge marketing développés dans le cadre du réseau IPTourisme ou du CRT ;
- Ajouter un paragraphe ou une page sur le site internet avec les bons comportements à adopter en espaces naturels ;
- Lister les engagements et les bonnes pratiques de l'établissement pour les communiquer (site internet, dans les gîtes ...) Rédiger une charte éco-responsable à diffuser
- Développer des offres personnalisées afin d'encourager à la mobilité douce : par exemple, mettre en place des avantages tarifaires ou de prestations, si la personne vient en vélo ou en transport en commun.
- Prendre connaissance et s'inspirer du Parcours Eco-solutions pour évoluer dans sa pratique
- Identifier et suivre ses émissions de GES : s'aider d'un calculateur de Bilan Carbone type <https://www.goodplanet.org/fr/calculateurs-carbone/>
- Hôtellerie / restauration : www.clorofil.eco
Pour le suivi des consommations : utiliser le tableau de suivi eau-énergie-déchet
- Valoriser l'offre de balades et d'itinérance à pied et à vélo via le site web « Chemins des parcs »

Appréciation générale

Proposer au marquage sans réserve

DECISION DE LA COMMISSION

Décision

- Attribution sans réserve
- Attribution avec réserve
- Refus

Motif

VISITE DE RENOUVELLEMENT

A réaliser en